



# Newsletter Rh Entreprises

LA LETTRE RH POUR LES OPERATIONNELS

## LE MOT DU DRH

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,  
Voici la première parution de la Lettre RH pour 2022, marquant l'entrée dans cette nouvelle année, à nouveau impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur notre activité. Le recours à l'activité partielle de longue durée (APLD), permise par notre accord signé en novembre 2021, nous apporte une solution complémentaire à l'adaptation de nos organisations.

Cette nouvelle année marque aussi le déploiement d'un nouveau dispositif frais de soins de santé, dont chacun.e va prendre progressivement connaissance ; l'encart ci-dessous vous en donnera un rapide aperçu.

Enfin, plus que jamais, prenons soin de nous toutes et tous.

Bonne lecture !

David Verdier, DRH Elior entreprises

## Calendrier

- 01/01 : Changement assureur Frais de Santé
- 17/01 : Commission de suivi PSE
- 18/01 : CSE Central
- 20/01 : CSE Province Est
- 20/01 : CSE Province Ouest
- 21/01 : CSE IDF
- 31/01 : Clôture campagne des Entretiens Annuels



## APLD

Dans ce contexte toujours incertain avec la crise sanitaire, il reste nécessaire d'adapter notre activité aux attentes et décisions de nos clients.

Le dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) permet un soutien financier public pour les entreprises qui sont confrontées à des baisses durables d'activité en contrepartie d'engagements en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Aussi, nous avons ouvert des négociations sur l'APLD en juillet dernier.

Elles ont permis d'aboutir à la signature d'un accord qui, pour les trois prochaines années, couvrira les salariés dont le site subira une baisse significative et temporaire d'activité due à la crise sanitaire.

Cet accord concerne tous les salariés, quelle que soit la nature de leur contrat.

Un Mémo de présentation du dispositif sera prochainement diffusé sur les sites ; il sera également joint au bulletin de paie de février.

## FRAIS DE SANTE - PREVOYANCE

En 2021, AXA avait repris temporairement la gestion de nos frais de santé / prévoyance. Un appel d'offres a donc été lancé auprès de plusieurs assureurs.

Les négociations ont été menées conjointement par la Direction de l'Entreprise et les Organisations Syndicales qui ont retenu la proposition d'AESIO.

Un courrier de la Direction du Groupe a été adressé à chaque salarié avec le bulletin de décembre pour nous en informer. Gras Savoye, qui reste notre gestionnaire et donc notre contact, envoie cette semaine au domicile de chacun un dossier complet avec bulletin d'affiliation et détail des garanties.

Dans cette attente, une présentation synthétique du nouveau régime Frais de santé est affichée sur vos sites.

## POLITIQUE SALARIALE

Les NAO 2022 pour les salariés de statut **Employé** ont été menées en novembre dernier. N'ayant pu aboutir à un accord avec les Organisations Syndicales représentatives, la Direction a décidé des mesures suivantes pour 2022 :

- pour les salariés embauchés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, une augmentation générale de 1,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (tenant compte de la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021) ;
- la reconduction de la prime de cooptation de 500 € bruts pour l'embauche (période d'essai validée) d'un cuisinier, pâtissier, second de cuisine, chef de cuisine, chef gérant, chef pâtissier, responsable préparation froide ou directeur de restaurant ;
- la reconduction de la journée de congé supplémentaire pour les salariés en situation de handicap.

Le détail de ces mesures figure dans le Mémo affiché sur sites. Une présentation synthétique sera jointe aux bulletins de paie de janvier.

Les NAO 2022 pour les salariés de **l'Encadrement** seront lancées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

